

13 avenue Leo Lagrange

25000 Besançon

Tél. 03 81 81 02 77

@mail : clubalpinfr.besancon@gmail.com

CR réunion du Comité Directeur

du Jeudi 19 Novembre 2020 à 19h00

Présents : Maxime Pépin, Erwan Le Barbu, Yves Petit, Benjamin Limare, Jean-Georges Tonon, Jean-Luc Schlick, Jacques Chouteau, Jean-Paul Genoud, Florence Tonon (à partir de 20h seulement), Anne-Cécile Murati, Philippe Pescay, Claude Tisserant, Jacques Bravo, Evelyne Guignard, Hervé Fagard, Françoise Crochot

Absents avec procuration :

- Christophe Wertheimer procuration à Evelyne
- Jean Michel Lornet procuration à Florence Tonon
- Philippe Barbut procuration à Jean-Luc Schlick
- Cosette Polbodetto procuration à Jean-Luc Schlick

Absents excusés : Hervé Fagard suite à des pb techniques

Absents : Marie Tolo et Philippe Rousselot

(Florence ayant un impératif d'ordre médical ne rejoindra la réunion qu'à 20h ; Jean-Paul Genoud animera la réunion en son absence).

L'Ordre du jour est le suivant :

1. Présentation du projet de comptes de résultat 2019/2020 qui fait apparaître un excédent de 4 400 €, après les précisions apportées par le trésorier sur les principales variations de postes ce projet de compte de résultat est voté à l'unanimité (voir le document en annexe)
2. Présentation du budget 2020/2021 : discussion sur le nombre estimé des licenciés. Jean-Paul propose différents scénarios en fonction du nombre final d'adhérents. Après discussion, le scénario avec un nombre d'adhérents de 550 est proposé (à la date d'aujourd'hui le nombre de licenciés est de 417, en baisse de 21% par rapport à l'année dernière à la même date). On a des réserves (financières) et on sort d'un exercice bénéficiaire, même si cette année il n'y a ni TUB ni bourse aux skis.

Jacques Bravo annonce que l'agence nationale du sport pourrait donner une subvention si on en fait la demande pour compenser le manque d'adhérents.

Jean-Georges Tonon dit que, lors de la dernière réunion de Grand Besançon Métropole du 17 novembre (conseil communautaire) il a été annoncé que des mesures seraient prises.

La présidente participera (par visio) à une réunion organisée par la Mairie dans le cadre de l'accompagnement aux associations (prévue le 26 novembre à 18h).

Jean-Paul : dépenses à prévoir pour terminer l'aménagement du local (local de stockage) et achat d'un logiciel pour gérer la bibliothèque qui dépend essentiellement de Alain Vidonne avec gestion Excel. Compte tenu de ces éléments le projet de budget 2020/2021 fera apparaître un déficit de 3 900 € qui sera annulé par une reprise de réserves antérieures de même montant puisque nous ne pouvons pas faire approuver par notre assemblée générale un budget déficitaire.

Mis aux votes le budget est approuvé par 18 votes pour, Hervé ayant dû quitter la réunion.

(document joint en annexe au présent procès-verbal)

13 avenue Leo Lagrange

25000 Besançon

Tél. 03 81 81 02 77

@mail : clubalpinfr.besancon@gmail.com

3. Matériel : proposition de modification de la procédure lors du retrait de matériel par les encadrants (abandon du chèque de caution pour les encadrants). Le club serait considéré comme caution, sans formalisme. À voter : 18 votes pour
Evelyne soulève le sujet des permanences du 24 et 31 décembre qui, hormis la situation Covid, ne verront pas beaucoup de monde, doit-on les maintenir ? Si les gens veulent louer du matériel, il est proposé de les informer de l'absence des permanences pendant les vacances ; ils pourront retirer le matériel le jeudi 17 et le rendre le jeudi 7 janvier, en ne s'acquittant que d'1 semaine de location. Vote : 18 pour et 1 abstention, donc les permanences ne sont pas maintenues pendant les vacances.
4. Formation : le Bureau a proposé des formations par visio conférences, ainsi que la mise de documents pédagogiques en ligne, et ceci sous la forme de volontariat des formateurs qui le souhaitent. Il est remarqué que cela nécessite un intervenant et un gestionnaire de la visio. Françoise dit que c'est faisable mais cela doit être en petit comité et nécessite de la préparation ; mais cela pourrait resservir à l'avenir. Jean-Georges demande si des modules de formation existent au niveau de la FFCAM ou autres clubs. (Actuellement certains clubs proposent des formations UFCA en visio.) Les autres documents doivent être validés par le responsable de la formation et les liens pourraient être publiés sur le site web du club. Le principe est validé par notre webmaster Jacques Chouteau. Voté à l'unanimité
5. Point Éthique : Comment le club pourrait s'inscrire dans une nouvelle démarche environnementale ? : Proposition du Bureau : mise en place d'un atelier, ouvert à tous, présentant d'une part ce qui est fait au sein du club au niveau de la démarche environnementale, et d'autres parts envisager, recueillir et étudier d'autres propositions. Evelyne Florence, et Françoise se proposent pour animer cet atelier. Vote : 18 pour et 1 abstention.
6. Prochaine AG : nos statuts ne permettent pas la tenue d'une assemblée générale en visioconférence. Nous n'avons pas la possibilité de reporter notre AG au-delà du 31 décembre 2020 (consignes de notre siège). Vote pour report de l'AG dont la date serait le 18 décembre en attendant des éclaircissements au niveau de la fédération et du ministère. Vote : 18 pour et 1 abstention

Questions diverses :

- Ménage des locaux : jusqu'à notre déménagement un tableau tenu par Claudine Joachim organisait le ménage, réalisé à tour de rôle 1 fois par mois par chaque commission. Depuis février (emménagement) c'est la présidente qui s'est chargée du ménage.

Est proposé : soit reprendre le fonctionnement initial, soit demander à Entretemps d'intégrer le ménage de nos parties dans leur contrat.

Il est décidé de demander à Entretemps pendant la période de décembre janvier de s'occuper du ménage, et envisager un autre fonctionnement par la suite.

Fin de la réunion 21h50

Le secrétaire

Jean-Luc Schlick



La Présidente

Florence TONON

